

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 9 avril 2024 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Sandrine CORNIL (*arrivée à 20 H 20*), Julien BUISSON.

Absents : Gilles COMTE (pouvoir à G. MEUNIER), Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN (pouvoir à P. LOPEZ), Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Olivier MOTTE (pouvoir à J. FAYOLLE), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	8
Quorum	10	Nombre de membres présents	11

Madame Rachel DURAND a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Budget Primitif 2024 commune et assainissement,**
- **Vote des taxes locales,**
- **État des indemnités des élus 2023,**
- **Transfert compétence assainissement collectif à Charlieu-Belmont Communauté,**
- **Convention avec le Département pour la mise à disposition d'une solution de cybersécurité à la Mairie,**
- **Remplacement des lanternes au sodium avenue de Verdun et rue de la Libération,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 22 mars 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M 57 et en application de l'article L 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les projets de budgets primitifs 2024 avaient été communiqués aux membres du Conseil douze jours avant l'examen desdits budgets. Et ils sont projetés.

* Commune

Fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 740 496,00 €	1 740 496,00 €
Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2 617 526,00 €	2 617 526,00 €

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'un emprunt est nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux de rénovation thermique et d'extension de la salle polyvalente. Il y aura sans doute une partie à rembourser à long terme et une autre à court terme.

(Arrivée de Sandrine CORNIL)

Les travaux seront répartis sur deux exercices (1,6 M € HT cette année, puis 0,4 M € HT l'an prochain).

Le Conseil accepte la proposition de budget primitif 2024 pour la commune à l'unanimité.

* Assainissement

Exploitation	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
186 784,00 €	186 784,00 €
Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
401 354,00 €	401 354,00 €

Le Conseil accepte la proposition de budget primitif 2024 pour l'assainissement à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Des simulations sont projetées. La revalorisation des bases d'imposition est de 3,9 % en 2024.

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de 2023 pour la taxe foncière sur le non bâti à 46,34 % et à 9,80 % pour la taxe d'habitation. Et il décide de reconduire le taux d'imposition 2023 à la majorité (1 abstention) pour la taxe foncière sur le bâti, à 35,55 %.

ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2023

L'état des indemnités des élus pour l'année 2023 est projeté. Le Conseil Municipal en prend acte.

TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF À CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement sera transférée à Charlieu-Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2025. La communauté de communes a délibéré à ce sujet le 21 mars 2024 et les communes membres disposent de trois mois pour délibérer. Monsieur le Maire donne lecture de cette délibération et du modèle de délibération transmis par Charlieu-Belmont Communauté. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE SOLUTION DE CYBERSÉCURITÉ À LA MAIRIE

Le Département a proposé de mettre gratuitement à disposition des Mairies qui le souhaitent, pour une durée de 3 ans, une solution de cybersécurité à installer sur le système informatique de la Mairie. Cette solution est financée à 70 % par l'ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et à 30 % par le Département. Il s'agit d'un boîtier, appelé « Detoxio » (de l'entreprise Serenicity, basée à Saint-Étienne), qui détecte et neutralise les flux toxiques circulant sur les réseaux informatiques. Il se connecte toutes les 30 minutes à une base de données, pour mettre à jour sa base d'adresses IP toxiques. 90 % des attaques sont ainsi évacuées.

La proposition du Département a été acceptée et il convient de signer une convention, afin de formaliser cette mise à disposition. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

REMPACEMENT DES LANTERNES AU SODIUM AVENUE DE VERDUN ET RUE DE LA LIBÉRATION

Monsieur GIRAUD expose au Conseil que le remplacement des 29 dernières lampes à vapeur de mercure se terminera le mercredi 10 avril 2024. Toutes les horloges connectées sont en place, mais elles ne fonctionnent pas encore. Il reste entre 138 et 146 lampes au sodium à remplacer sur toute la commune. Il est proposé d'en remplacer 80 en 2024. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION

- Avenant au contrat d'assurance multirisques Villassur.
- Une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue depuis la précédente réunion de Conseil, qui concernait la parcelle B 364 rue Saint Éloi. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle le courrier des bénévoles de la médiathèque valant feuille de route, évoqué lors de la précédente réunion de Conseil. Il convient maintenant de signer la convention relative à la lecture publique avec le Département. Monsieur le Maire donne lecture du contenu de la proposition de convention. Le Conseil donne son accord pour la signature de ladite convention.
- Monsieur le Maire rappelle le projet de mutuelle de village évoqué lors de la précédente réunion de Conseil. Il convient maintenant de signer la convention avec les trois mutuelles (Santé mut, Aesio et AXA). Le Conseil donne son accord.
- Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de la part du Comité des Fêtes pour que la commune adhère à la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF). Le coût pour la commune serait de 10 € par an et cela permettrait au Comité des Fêtes de payer une cotisation de 42 € à cet organisme, au lieu de 99 €. D'autres associations de la commune qui organisent des festivités peuvent également bénéficier de l'adhésion à tarif préférentiel auprès de la FNCOF. Le Conseil donne son accord.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la participation financière de la commune au feu d'artifices tiré lors de la fête patronale est de 50 %, depuis plusieurs années. Le Comité des Fêtes a demandé un devis pour 2024 à l'artificier, qui est du même montant qu'en 2023. Le Comité avait émis l'idée de proposer un spectacle laser à la place du feu d'artifices, pour le même montant. Monsieur le Maire pense que sur le canal, le rendu serait moins bien, même si ce genre de spectacle a l'avantage de ne pas être gêné par les aléas météorologiques. Le Conseil partage son avis.
- Lundi 22 avril, il y aura un rendu aux commerçants du village des réponses au questionnaire relatif aux commerces et services.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de deux agents pour la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- Un camion a pris feu route de Roanne jeudi 4 avril 2024. Il y a eu une pollution de l'Ablonde et le trottoir sur le lieu de l'incendie a été endommagé.
- La prochaine réunion de Conseil devrait avoir lieu le mardi 28 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Rachel DURAND

Publié sur Internet le 30 mai 2024